

## **DÉLIBÉRATION**

**Le 04 juin 2014**

Le quatre juin deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Maire.

**Présents** : MM. SEIGLE-VATTE, FAIVRE-PIERRET, FOROT, GUILLAUD, ORTIZ, PRIETO, SEYVE  
Mmes COLLOMB, CURTO, GARIN, GUINET, VALLA, VERRIER, ZIMMERMANN

**Absent excusé** : M. CHEVALLET (Pouvoir à M. SEYVE)

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel SEYVE

**Ordre du jour** :

- 1) Nouvelles Activités Périscolaires,
- 2) Embauche des Maîtres Nageurs Sauveteurs,
- 3) Vente lot lotissement Les Jonquilles,
- 4) Rapport des commissions,
- 5) Questions diverses.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai.

### **NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Sandrine Curto : mise en place d'un COmité de PILotage avec les parents, enseignants et ATSEM car elles sont impliquées au premier chef.

Après consultation auprès des parents via un questionnaire, 82% d'entre eux privilégient la mise en place d'activités le jeudi après-midi. Ce questionnaire a été adressé aux parents des 143 enfants scolarisés ainsi qu'aux nouveaux inscrits qui intégreront l'école à la rentrée. La mairie a reçu 120 réponses avec des commentaires qui ont été pris en compte dans le projet présenté aujourd'hui. Sandrine C souhaite préciser que ce travail c'est fait en concertation avec les acteurs, une réelle implication de tous et la volonté de faire pour le mieux.

Le planning du projet doit être envoyé à l'académie le 6 juin au plus tard afin d'être validé. Il respecte les 24h de cours hebdomadaire comme préconisé par l'inspection académique. L'emploi du temps présenté ci dessous à été validé par le COPIL.

- Lundi 8h30-11h30 13h30-16h30
- Mardi 8h30-11h30 13h30 -16h
- Mercredi 8h30-12h
- Jeudi 8h30-12h et activité péri de 14h à 16h30
- Vendredi 8h30-11h30 13h30 -16h

Ce planning est soumis au vote du conseil et validé à l'unanimité.

Le choix du jeudi après-midi comme temps d'activités périscolaires donne beaucoup plus de souplesse sur la durée et la diversité des activités que les fins de journées. De nombreux intervenants contactent la mairie, cela permettra d'opérer un choix qualitatif.

Questions :

Cathy V : comment va fonctionner la cantine le jeudi ?

Sandrine C : les activités périscolaires vont démarrer à 14h mais un accueil sera prévu à partir de 13h30 pour les enfants ne mangeant pas à la cantine.

Gérard SV précise que l'idée majeure est de ne pas stresser les enfants qui le sont déjà suffisamment pour les maternelles (petites et moyenne section) un temps de repos est prévu le jeudi après-midi et les activités qui leurs seront proposées seront encadrées par des personnes connues et compétentes (ATSEM et animatrice RAM).

Amélie V : Pour le mercredi matin y-aura-t-il une possibilité de garderie jusqu'à 12h30 ?

Sandrine C : cela fait parti des aménagements possibles comme la mise en place d'un CLSH intercommunal le mercredi AP midi pour lequel une réflexion est en cours (non budgétisé cette année).

Coût prévisionnel du dispositif :

- Maternelles 10 000€ annuel avec 5 intervenants
- Primaires 17 000 annuel avec 7 intervenants et 1 bénévole
- Total 27000 hors matériel et heures de garderie supplémentaires.
- Subvention de l'état uniquement pour 2014-2015 50 €/enfants

Cela représente un coût de 36€ par période (5) et par enfants

Gérard SV : précise que ces montants sont des montants prévisionnels et peuvent évoluer (coût intervenant). Cela à un coût (1,8 € de l'heure par enfant) que la mairie ne pourra pas assumer dans son intégralité la question est donc de voir comment les coûts doivent se répartir entre financement de la mairie et participation des parents.

Il propose que la commission finances se réunisse rapidement pour faire une analyse et une proposition budgétaire affinée qui sera mis au vote lors d'un conseil extraordinaire qui se tiendra 25 juin à 20h30.

Questions :

Ernest O : note que le coût est moins cher que la garderie

Amélie V : oui mais la garderie est un choix pas les Nap

Sandrine C : Les parents évoquent le fait que les enfants pourraient choisir la garderie plutôt que les animations.

Gérard SV : la garderie ne pourra pas être conservée le jeudi après-midi car les ATSEM seront mobilisées sur les activités, la garderie du soir sera maintenue.

René XFP : Les prévisions de coût faites par l'ancienne municipalité étaient à peu près les mêmes. Le coût reste élevé et il convient pour la mairie d'en prendre une partie en charge.

L'ensemble du conseil tient à remercier Sandrine et l'ensemble des membres du COPIL pour le travail réalisé.

Le 27 juin une réunion publique est prévue avec les parents pour apporter un maximum d'informations sur le projet (activités, coûts...)

### **Cantine**

Le logiciel de réservation va être acheté pour permettre la réservation en ligne de la cantine de la garderie et des Nap. Ernest et Marie-Sidonie mettent en place une procédure de réservation. Le système ancien demeurera pour les parents qui n'auront pas internet. Cet outil sera présenté à la réunion du 27 juin.

### **EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DE PLAGE 2014**

#### **N° d'ordre 2014-06-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de la surveillance de la plage municipale et qu'il est nécessaire d'effectuer le recrutement de maîtres nageurs pour la saison d'été, afin d'assurer la sécurité des baigneurs.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les contrats à intervenir pour les mois de juin, juillet et août 2014.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la surveillance de la plage, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les contrats à signer avec :

- Monsieur Nicolas MOLLIMARD, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014 ;
  - Monsieur Matthieu CHEVALIER, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014 ;
  - Monsieur Hafid CHAIB, pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2014.
  - Monsieur Alain NATTRELA du 07 juin au 31 juillet 2014.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget ;
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

### **VENTE D'UN LOT DE TERRAIN AU LOTISSEMENT LES JONQUILLES**

#### **N° d'ordre 2014-06-02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier du lotissement des Jonquilles où il reste deux lots à vendre ainsi que la délibération en date du 19 juillet 2012 fixant le prix à 70 000 €.

Compte tenu que la mise en vente des lots du lotissement date depuis plus de 2 ans et que nous avons d'énormes difficultés à trouver des acheteurs, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre d'un acquéreur potentiel qui fait une proposition à 65 000 € le lot de 660 m<sup>2</sup>.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre ce lot à Madame et Monsieur Salah LAMRI au prix de 65 000 €,
- De demander à Maître BAUD, notaire à Les Abrets de faire l'acte de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les actes nécessaires à la cession.

## **TRANSFORMATION DE LA MICRO CRÈCHE DE ST PIERRE DE PALADRU EN MULTI ACCUEIL**

**N° d'ordre 2014-06-01**

Monsieur Le Maire rappelle la création de la micro-crèche de 10 places de Saint-Pierre de Paladru ainsi que la délibération du 15 décembre 2011.

Il informe que suite à la décision des Maires du Tour du Lac, la commune a demandé à la PMI son accord pour transformer la micro-crèche de 10 places en multi accueil de 12 places afin d'optimiser le service.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu un avis favorable le 14 janvier 2014 suite à la visite du Docteur DYE Carinne, et propose de passer la structure en multi accueil à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Il rappelle la délibération du 30 juin 2014 actant le passage en multi accueil au 1<sup>er</sup> février 2014,

Compte tenu que les contrats avec les parents n'ont pas pu être refaits pour être applicables au 1<sup>er</sup> février 2014, il est demandé que la transformation soit faite au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La transformation de la micro-crèche de 10 places en multi accueil de 12 places à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Bulletin municipal**

Elodie GUINET informe que le Paladru Info sera validé dans les prochains jours

### **Location des salles communales**

Il y a plusieurs problèmes à traiter. Le fonctionnement est à revoir Gérard SEIGLE-VATTE souhaite qu'un groupe se constitue pour revoir ce fonctionnement et rapidement faire des propositions. Le groupe est constitué dans la foulée : Janine, Christiane, Jérôme, Ernest, Henri, Daniel et Odile.

Site internet : on va le changer avec une substantielle économie (de 1500 par an à 180 euros)

### **Feu d'artifice :**

Amélie V : 4 artificiers ont été sollicités 2 ont renvoyé un devis pour 3500 € mais France Feu propose des tirs à partir de l'eau, une gratuité d'assurance annulation en cas d'intempérie et un feu d'artifice de 5mn gratuit supplémentaire. La proposition de ce prestataire est mise au vote du conseil et validée à l'unanimité.

### **Les travaux de l'école :**

Des devis sont demandés pour la cour de l'école côté Sud et côté colline au Nord pour un plateau sport

La 1<sup>ère</sup> réunion commission environnement a eu lieu

L'achat d'un panneau lumineux de 1,40 m de surface pour 3 700 € de location la 1<sup>ère</sup> année, est toujours à l'étude.

Arrivée de la gendarmerie le 23 juin.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.